



Département des Pyrénées-Orientales

Arrondissement de Prades

Décision du Maire prise par délégation du Conseil Municipal

n° 20230224014 – Demande de soutien au titre de la DETR 2023 pour la modernisation de toilettes publiques.

Monsieur le Maire,

Vu la Délibération n° 20210701063 en date du 1^{er} juillet 2021 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire et notamment le point 26° : de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal soit dans le cas où la décision ou la motivation peuvent trouver leur fondement dans une délibération antérieure du Conseil Municipal relative à la politique locale ou au projet et opération d'équipement et d'aménagement en cause, l'attribution de subventions ;

Considérant que les points de toilettes publiques en agglomération de Vinça ont été créés il y a des décennies sans pour autant avoir été rénovées et, surtout, que ces points d'aisance ne présentent plus de caractères sanitaires et d'accessibilité suffisants. ;

Considérant qu'afin de pallier à cette situation, la Municipalité souhaite moderniser, dans un premier temps, un point de toilettes publiques automatisées, autonettoyantes, accessibles et mixtes situé place de la Liberté au cœur du village, proche de l'arrêt principal des transports de voyageurs et scolaires et aux abords immédiats du secteur des commerces et services ;

Considérant que ce projet de modernisation de toilettes publiques automatisées, de la place de la Liberté, est destiné à être intégré dans un bâtiment « toilettes publiques » existant où ce même équipement, à ce jour dégradé et saccagé, n'est plus aux normes sanitaires et d'accessibilité pour les usagers ;

Considérant qu'il est urgent pour la Municipalité de procéder à l'acquisition et l'installation de toilettes publiques avec nettoyage automatique accessibles également aux personnes à mobilité réduite (PMR) en ces deux points du village ;

Considérant le projet de la Municipalité de procéder à la modernisation des toilettes publiques par l'acquisition de toilettes automatiques d'un montant global de 28.900 € H.T. soit 34.680 € T.T.C ;

Considérant l'existence du dispositif de Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) de l'État en faveur de l'investissement public des Collectivités Territoriales ;

Décide par délégation du Conseil Municipal, de

Approuver le plan de financement de l'opération de modernisation des toilettes publiques ;

Solliciter une subvention auprès de l'État au titre de la DETR 2023 au taux le plus important possible des dépenses éligibles ;

Signer ladite demande de subvention en faveur de la modernisation de toilettes publiques.

Fait à Vinça, le 24 février 2023.

Le Maire,



Bruno GUÉRIN.

Envoyé en préfecture le 24/02/2023

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Publié le 24/02/2023

ID : 066-216602300-20230224-20230224014-DE

